

dc-europe

bulletin

424.91

N° 4

LIBRARY

AVRIL 1975

Sommaire:

	Pages
UNION EUROPEENNE DEMOCRATE CHRETIENNE (U.E.D.C.) 17 et 18 avril	1
SESSION PLENIERE DU PARLEMENT EUROPEEN 7 - 11 avril	5
LE DIALOGUE SUR L'ENERGIE de M. LUIGI NOE	13
UNION EUROPEENNE DES JEUNES DEMOCRATES CHRETIENS (E. U. J. D. C.)	15

Dossier

LES DEMOCRATES CHRETIENS POUR LE PROGRES SOCIAL DANS UNE EUROPE UNIE de M. Hans H. LÜCKER	17
---	----

Editeur: Groupe démocrate-chrétien du Parlement européen

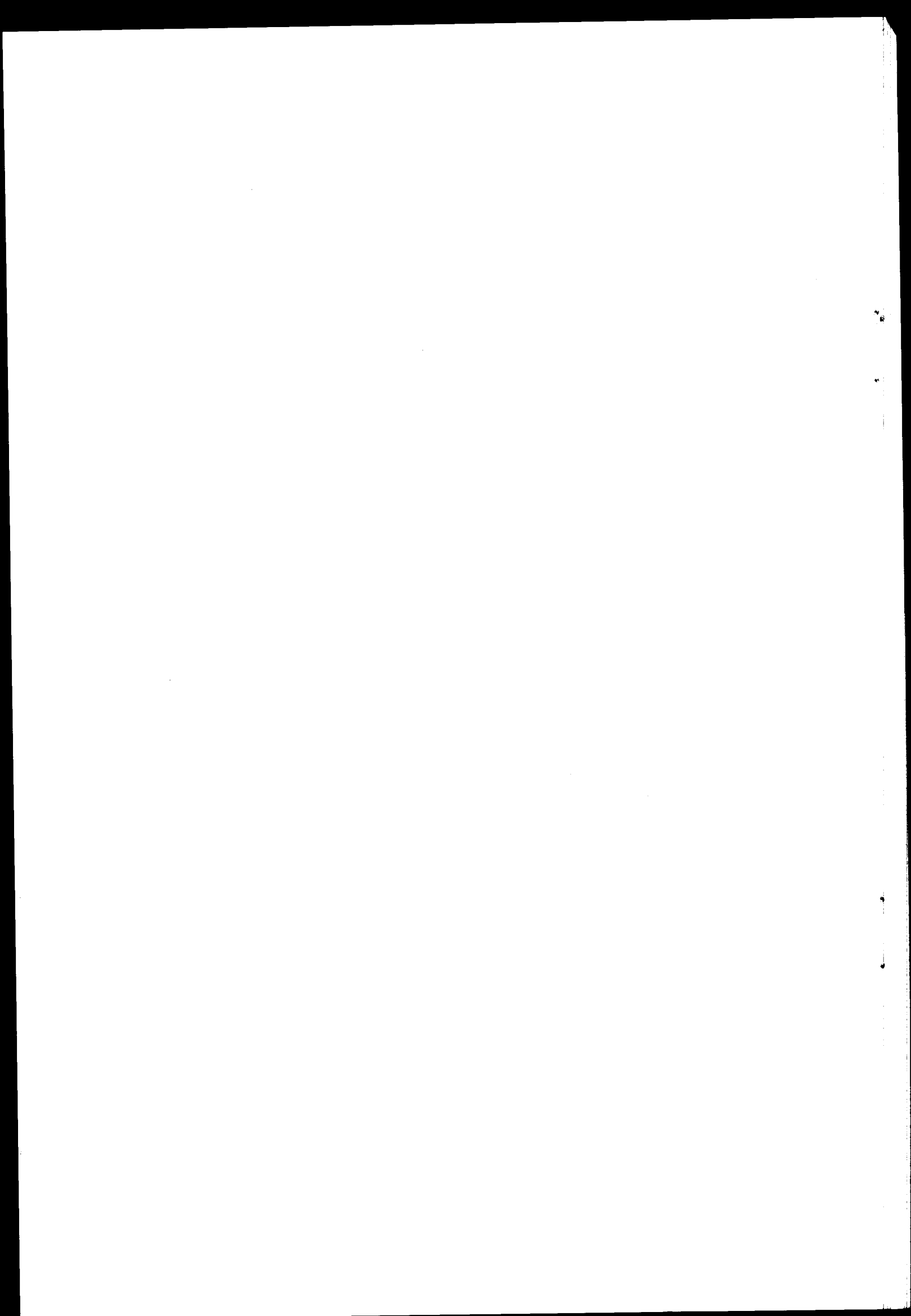
Responsable des articles: Giampaolo Bettamio

Adresse: Bruxelles - 3 boulevard de l'Empereur / Tél. 13.40.70

Prix de l'abonnement annuel: 100 FB

Banque: Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, n° 1002/9903-8

Publication bimensuelle / Reproduction - avec ou sans indication de source - souhaitée (Prière d'envoyer un exemplaire justificatif)



UNION EUROPEENNE DEMOCRATE CHRETIENNE (U. E. D. C)

Résolutions adoptées par le Bureau politique réuni à Vienne les 17 et 18 avril (1):

PORTUGAL

L'Union Européenne Démocrate Chrétienne (UEDC) a accueilli avec satisfaction le changement fondamental de la structure politique au Portugal intervenu le 25 avril 1974 ; le "Mouvement des Forces Armées" a promis au peuple portugais la liberté, la justice sociale et la légalité démocratique après un régime autoritaire de presque 50 ans.

L'U.E.D.C a agi avec insistance en faveur d'une étroite coopération de tous les états de l'Europe libre, et, plus spécialement de la Communauté européenne, avec le Portugal, afin de porter une aide à la reconstruction démocratique et économique du pays. Cela s'applique également pour la fin positive et constructive de la décolonisation.

L'Union Européenne Démocrate Chrétienne :

- est profondément préoccupée des événements au Portugal, qui sont en violation de la liberté promise et d'une démocratie pluraliste légale ;
- voit dans ces faits une conséquence de la violence et de l'intimidation progressive, perpétrées contre la liberté du peuple portugais ;
- lance un appel pressant à tous les démocrates et aux organes responsables du Portugal afin qu'ils assurent les conditions pour une ample participation populaire aux élections du 25 avril 1975 et qu'ils garantissent ensuite le respect de la volonté politique du peuple.

L'U.E.D.C insiste tout particulièrement sur le déroulement libre et régulier des élections du 25 avril 1975, de façon que celles-ci puissent démontrer la volonté du peuple portugais de s'intégrer sur une base démocratique dans la communauté des peuples libres et démocratiques en Europe.

BASSIN MEDITERRANEEN

L'actualité internationale démontre que le bassin méditerranéen et la péninsule ibérique tiennent une place considérable sur l'échiquier politique mondial.

L'Union Européenne Démocrate Chrétienne (U. E. D. C) constate à ce propos que dans cette région se sont déroulés des événements et ont été créées des situations qui sont d'une grande importance pour l'équilibre et la paix dans le monde, notamment :

- la rentrée de la Grèce dans le groupe des nations démocratiques;
- la fin du régime Salazar-Caetano et du système colonial portugais en Afrique ainsi que la possibilité de la construction d'une démocratie au Portugal;
- mais également une série d'événements inquiétants, à savoir :
 - l'aggravation des tensions entre Israël et les pays arabes;
 - la persistance du conflit de Chypre;
 - les graves dangers qui menacent la construction d'une démocratie pluraliste au Portugal;
 - la persistance de l'immobilisme du régime politique en Espagne;
 - le renforcement de l'influence politique et de la présence militaire de l'Union soviétique dans la Méditerranée;
 - les difficultés avec lesquelles est confronté l'O.T.A.N suite à l'attitude de la Grèce et de la Turquie, suite à l'incertitude concernant la future position internationale du Portugal et au retrait de la flotte anglaise de la Méditerranée;
 - les difficultés dans les relations entre pays producteurs de la région et pays consommateurs de pétrole, soulignées par l'absence des conclusions positives dans la récente réunion convoquée par le gouvernement français.

Dans cette optique, l'U.E.D.C juge indispensable que l'Europe élabore, au niveau communautaire, une politique à l'égard du bassin méditerranéen et l'applique en coopération avec les Etats-Unis et les autres pays occidentaux de l'Europe qui sont disposés à s'y joindre.

L'U.E.D.C,

- soutiendra efficacement toutes les initiatives qui conduisent à une paix véritable et permanente entre Israël et les pays arabes ainsi qu'à la reconnaissance des droits du peuple palestinien;
- demande que le Groupe démocrate-chrétien du Parlement européen étudie les possibilités d'un plan de développement pour toute la région;
- appuie les forces politiques qui, au Portugal et en Espagne, partagent les conceptions fondamentales de la démocratie chrétienne et luttent en collaboration avec les autres forces démocratiques parmi les violences de tout genre pour la construction démocratique.

C H I L I

L'Union Européenne Démocrate Chrétienne (U.E.D.C) proteste à nouveau contre la suppression des droits fondamentaux démocratiques par le gouvernement militaire actuel du Chili. Elle constate avec grande préoccupation que la liberté d'expression et l'activité politique libre sont toujours empêchées, et que les démocrates chrétiens - comme tous les autres partis démocratiques - restent privés de leurs droits fondamentaux.

L'U.E.D.C assure les démocrates chrétiens du Chili de sa pleine solidarité dans leur lutte pour le rétablissement de la démocratie, le respect des droits de l'homme et la réalisation de la justice sociale. Ainsi elle reste fidèle à la conviction fondamentale et à la tradition de tous les démocrates chrétiens qui rejettent sans réserve chaque dictature quelqu'en soient l'orientation et l'origine.

CONFERENCE SUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE

Le Bureau politique de l'U.E.D.C, considérant que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe est en train d'entrer dans sa phase finale de la deuxième partie des négociations, déclare que :

- les démocrates chrétiens d'Europe appuient toutes les initiatives de nature à promouvoir la détente internationale, augmenter la sécurité, établir et élargir une coopération sincère entre tous les états d'Europe;
- bien qu'il convienne de se réjouir du degré d'unité politique dont ont fait preuve les neuf gouvernements des Communautés européennes, et de la pleine participation de la Commission européenne dans le cadre de ses compétences, il reste à regretter qu'aucun lien n'ait été établi entre les négociations de Helsinki et Genève d'une part et, la conférence sur le R.M.E.F d'autre part;
- compte tenu des graves problèmes internationaux, comme la guerre en Indochine, la crise au Moyen-Orient, la situation dans la péninsule ibérique, problèmes qui accompagnent et influencent les travaux de la Conférence à Genève, les résultats doivent répondre aux exigences suivantes :
- les espoirs des peuples de voir se réaliser de réels et importants progrès dans ce domaine, ne peuvent pas être déçus et c'est pourquoi les démocrates chrétiens d'Europe demandent qu'aux résultats jusqu'ici acquis s'ajoutent des contre-concessions des pays de l'Europe orientale, plus spécialement dans les Corbeilles I et III, notamment en ce qui concerne des mesures destinées à approfondir la confiance mutuelle;

- il est indispensable, pour que s'instaure une réelle coopération en Europe, que les peuples européens, liés entre eux par une longue et riche tradition chrétienne et humaniste, puissent se rencontrer dans la liberté et la confiance mutuelle;
- pour atteindre ce but, essentiel pour la paix, la sécurité et le progrès en Europe dans tous les domaines, il faut que se réalise un libre échange des idées, des informations et des hommes, dans le respect des droits fondamentaux de l'homme;
- la déclaration de principes à adopter ne doit pas créer un droit international européen régional, mais doit seulement confirmer le droit international existant. Plus spécialement, aucun résultat de la Conférence ne peut constituer un obstacle sur la voie de la réalisation de l'Union européenne, objectif final de l'évolution de la Communauté des Neuf;
- il doit être un fait acquis que les états européens conservent intégralement leur droit de modifier pacifiquement leurs frontières;
- dans les conditions actuelles, la Conférence ne doit pas être institutionnalisée par la création d'un organe permanent. Seul un examen attentif des résultats et de leur concrétisation, après au moins deux ans, peut constituer la base d'une évolution ultérieure de la Conférence. L'U.E.D.C se prononce plus spécialement contre des mesures institutionnelles de nature à porter atteinte au processus de l'unification des Communautés européennes;
- les différents éléments des sujets traités à la Conférence ne peuvent être jugés et exécutés séparément, puisque ce n'est que grâce à leur cohésion qu'ils gardent leur valeur pour la sécurité et la coopération.

L'U.E.D.C adresse une requête fondamentale aux gouvernements et aux forces politiques en Europe pour qu'ils fassent en sorte que les résultats de la Conférence garantissent à nos peuples une sécurité et une liberté de circulation plus grandes.

SESSION PLENIERE

7 - 11 avril

CONFERENCE SUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE

"Un fait positif important", a déclaré le sénateur GIRAUDO, "est la disposition à négocier. Cette conférence a permis aux deux grandes parties de l'Europe de négocier, même si la négociation rencontre des difficultés".

Ces difficultés ont été soulignées par M. JAHN : "L'Est a sous-estimé" - a-t-il déclaré notamment - "la fermeté dans la négociation manifestée par l'Occident et est déçu par le fait que la Conférence ne se déroule pas sans difficultés, ni conformément à ses propres conceptions initiales. L'Occident, de son côté, où la Communauté des Neuf a fait preuve d'une bonne cohésion, a vu arriver un moment où le partenaire a peu ou rien à offrir.

Les problèmes militaires, la clause de la nation la plus favorisée, la réciprocité, la libéralisation dans les secteurs humanitaires sont des thèmes classiques à propos desquels bien peu de progrès ont été réalisés au cours des négociations."

Le groupe DC estime nécessaire, si l'on veut que le résultat de la Conférence soit satisfaisant, de remplir un certain nombre de conditions, que M. KLEPSCH a énumérées comme suit :

- éviter des négociations non équilibrées, menées précipitamment, et donnant des résultats unilatéraux;
- s'assurer que l'unification européenne, tout comme le droit des peuples à l'autodétermination, ne soient pas directement ou indirectement entravés;
- réaliser des progrès substantiels dans le domaine de la libre circulation des hommes et des idées;
- prendre des mesures et des initiatives de nature à susciter la confiance, dans le domaine de la réduction des effectifs et des armements;
- le principe de la réciprocité des avantages et des obligations doit être à la base de tous les accords, conclus en matière de coopération dans le domaine de l'économie, de la recherche, de la technologie et de l'environnement;
- rejeter l'institutionnalisation de la Conférence par la création d'un organe permanent.

En ce qui concerne la conférence finale, M. BLUMENFELD a attiré l'attention sur le fait que le contexte politique international actuel démontre à l'évidence qu'il ne faut pas entrer prématurément dans cette phase finale - "d'autant plus qu'il est nécessaire de montrer clairement à l'Union soviétique que, pour nous, il existe, entre une véritable détente et la sécurité en Europe, d'une part, et les événements du Portugal, d'autre part, un lien que nous ne perdrons pas de vue".

DIALOGUE EURO-ARABE

Quel doit être l'objet du dialogue euro-arabe ?

M. BLUMENFELD a souligné, au nom du groupe DC, que les pays arabes, connaissant les intérêts économiques des Etats membres de la CEE, tendent à politiser le dialogue, qu'ils veulent créer un forum politique leur permettant, avec la participation de l'O.L.P, de discuter du conflit au Moyen-Orient et, si possible, de gagner la CEE aux vues arabes, en isolant Israël.

Après l'échec de la politique de Kissinger, visant à une solution par étapes du conflit israélo-arabe, il s'agit maintenant - si l'on veut pratiquer une politique réaliste - d'assurer une base de départ solide à la Conférence de Genève. L'Europe met ainsi fin à son "abstention politique" : jusqu'à présent, elle n'a pas disposé d'une grande marge de manoeuvre politique; désormais, la possibilité lui est offerte de participer, en tant que Communauté européenne, aux négociations de Genève destinées à rétablir la paix au Moyen-Orient. Le fait que la CEE soit enfin disposée à prendre une part active, sur le plan de la politique extérieure, à la solution des conflits dont le bassin de la Méditerranée est le théâtre, ne signifie pas l'entrée en jeu d'une nouvelle composante militaire. L'Europe a un intérêt primordial et vital au maintien de la paix dans cette région et à la transformation du Moyen-Orient en un espace économique dans lequel tout le monde pourrait vivre en sécurité. Aux négociations de Genève, l'Europe pourrait jouer un rôle modérateur. Son histoire, ses relations économiques traditionnelles avec l'Orient, exigent que l'Europe ne se contente pas de prendre le relai des efforts de paix américains, mais qu'elle les pousse plus avant, en jouant son propre rôle.

Tel pourrait être le contenu d'un dialogue euro-arabe constructif.

Naturellement, on ne doit pas douter un seul instant que l'Europe n'acceptera la participation de l'O.L.P que si cette organisation renie formellement la Charte de 1968 et renonce à la terreur en tant que moyen de lutte politique.

LES ACCORDS DE COOPERATION

La notion d'"accords de coopération" recouvre deux réalités différentes qui ont pris de plus en plus d'importance dans les rapports entre l'Est et l'Ouest et entre ce dernier et les états du Proche et Moyen-Orient : d'une part, les accords conclus au niveau des Etats, destinés à promouvoir une collaboration économique bilatérale, d'autre part des accords conclus au niveau des entreprises. La coopération entre entreprises est considérée comme un moyen efficace permettant le développement des relations économiques, étant donné que la production commune, l'échange de programmes et les innovations en matière de production peuvent remédier aux carences structurelles que présentent les échanges Est-Ouest.

M. JAHN a déclaré que le groupe DC ne voyait aucune objection à une telle évolution, qui témoigne de la souplesse et de la richesse d'idées dont font preuve les entreprises occidentales.

La coopération entre les entreprises ne résulte nullement d'une coopération bilatérale entre Etats. Force est de constater, qu'après coup, ces derniers ont cautionné cette opération et contribué à son développement, ce qui provoque des distorsions de concurrence au niveau communautaire.

A court terme, les Etats pourraient bénéficier de cette situation. A long terme, toutefois, le fait qu'ils accordent des aides nationales sans coordination pourrait se retourner contre eux. Surtout la promotion d'une coopération internationale sans coordination ni contrôle détruit les bases de la politique commerciale communautaire.

Depuis le 24 juillet 1974, la Communauté dispose d'un instrument grâce auquel la Commission devrait être en mesure de mener une activité coordonnée dans ce domaine : par décision du Conseil, obligation a été faite aux Etats membres d'informer la Commission sur les mesures qui peuvent avoir une incidence sur les échanges commerciaux.

La Commission ne doit pas se borner à rassembler des informations. Nous attendons plutôt d'elle, qu'elle soumette des propositions et arrête des mesures visant au développement entre entreprises de la Communauté et entreprises des pays tiers, d'une coopération dont les conditions seraient définies en commun, dans l'intérêt bien compris de la Communauté.

PROJETS PILOTES POUR COMBATTRE LA PAUVRETE

Le groupe DC a exprimé son soutien au "programme de projets et de recherches pilotes pour combattre la pauvreté" présenté par la Commission CEE au Conseil des ministres.

M. HARZSCHEL a déclaré au nom du groupe, que ce programme doit être considéré comme un nouveau progrès dans le sens de la réalisation du programme d'action sociale de la Communauté européenne.

"Nous estimons que dans une société de bien-être relatif, il est de notre devoir de nous occuper davantage des groupes marginaux et qu'il s'agit là, pour la Communauté, d'une oeuvre de longue haleine.

Nous sommes heureux que la Commission ait défini la notion de pauvreté, ce qui permettra de tracer le cadre de l'octroi des aides, et nous nous félicitons de ce que tous les projets doivent impliquer la participation à leur exécution et aussi, dans toute la mesure du possible, à leur préparation, des personnes concernées elles-mêmes."

Toutefois, le groupe DC estime que les moyens financiers affectés à ce programme paraissent absolument insuffisants. "C'est ainsi que nous regrettons que le financement ne soit prévu que pour deux ans. Cette période paraît trop brève, car elle ne permettra que d'entamer la réalisation des projets. Un programme complémentaire devrait être présenté au plus vite, si l'on veut pouvoir assurer la poursuite d'actions à long terme".

Le groupe DC porte une attention particulière à la situation des jeunes.

"Tant dans la définition de la notion de pauvreté, que dans la formulation des projets pilotes", a déclaré M. ARTZINGER, "les problèmes de l'éducation sont d'une importance capitale pour ceux qui sont frappés par la pauvreté. Nous avons, en particulier à l'égard des jeunes, la responsabilité d'empêcher qu'ils ne soient les victimes de notre société de bien-être persistant".

Nous nous félicitons de la communication de la Commission, parce qu'elle répond à ceux qui ont souvent et avec raison, reproché à la Communauté de se préoccuper principalement d'améliorer le bien-être économique en utilisant les travailleurs comme moyen de production".

SITUATION AU PORTUGAL

Le groupe démocrate-chrétien a proposé aux autres groupes du Parlement européen une résolution sur la situation politique au Portugal, à la veille des élections. Cette résolution a été adoptée par le Parlement européen, grâce au vote favorable du groupe des libéraux, des conservateurs et des démocrates européens de progrès - outre celui des démocrates-chrétiens.

Résolution sur la situation au Portugal

Le Parlement européen,

- rappelant que la Communauté européenne a toujours "fermé la porte" à chaque perspective d'adhésion du précédent régime autoritaire au Portugal;
- ayant constaté avec satisfaction - en tant que représentant des peuples européens - le changement de la situation politique au Portugal en l'estimant susceptible d'assurer au peuple portugais - après cinquante ans de dictature - la pleine jouissance des droits démocratiques et de consentir en outre des perspectives concrètes de coopération économique et sociale avec la CEE, ouvrant même des débouchés positifs au processus de décolonisation dans le cadre de la convention de Lomé;
- 1. remarque avec préoccupation certains aspects négatifs de l'évolution démocratique au Portugal qui, à plusieurs reprises, ont été soulignés par les milieux démocratiques portugais;
- 2. lance pour cela un appel pressant à tous les démocrates et aux autorités responsables du Portugal afin que la plus large et libre participation populaire, l'exercice des droits démocratiques fondamentaux à tous les citoyens et le respect de la volonté populaire soient assurés à l'occasion des prochaines élections de l'Assemblée constituante;
- 3. souligne les conséquences qu'une évolution démocratique positive au Portugal, à la suite d'une libre consultation populaire, pourra avoir sur les développements de la coopération européenne et même sur le processus de détente en Europe.

SITUATION DES REFUGIES D'INDOCHINE

A l'initiative du groupe démocrate-chrétien a été présentée une résolution visant à apporter une aide concrète aux réfugiés d'Indochine. Dans cette résolution - qu'il a adopté à l'unanimité, moins les voix négatives des communistes - le Parlement européen :

- impressionné par les proportions de la tragédie humaine et morale qui touche les peuples du Vietnam du Sud et du Cambodge,
 - ému devant la souffrance de millions d'individus, enfants, femmes, hommes non responsables de la violence de la guerre, qui rappelle avec un terrible parallélisme la souffrance d'autres événements que l'Europe a subis il y a trente ans,
 - conscient du fait que l'aide internationale et notamment celle de la Croix Rouge Internationale n'arrive à couvrir qu'une partie très limitée des immenses besoins de ces populations;
- demande à la Commission des Communautés européennes de contribuer à alléger la misère des réfugiés par une aide matérielle consistante qui puisse démontrer tangiblement la participation du peuple de la Communauté à la souffrance des peuples de l'Indochine.

PROTECTION DES TRAVAILLEURS EN CAS DE FUSIONS DE SOCIETES

Les processus de concentration dans l'économie ne constituent pas un fait nouveau. Toutefois, dans la situation économique actuelle, ils peuvent, en particulier pour les travailleurs, être à l'origine de situations désagréables. La Commission de la CEE a tenté de résoudre ce problème en élaborant deux directives. Dans son avis, le Parlement européen - comme l'a déclaré M. DE KEERSMAEKER - a proposé une solution nouvelle et, surtout, efficace, permettant aux travailleurs, dans la mesure où ils estiment que la concentration porte atteinte à leurs intérêts, de demander des négociations avec la direction de l'entreprise concernée par la fusion. "Il s'agit ici d'une phase de négociation, qui est le résultat d'une décision des travailleurs et des travailleurs seuls. La possibilité sera offerte aux travailleurs et non pas aux organes de direction, de provoquer des négociations sur le plan social", a expliqué M. DE KEERSMAEKER. Si, au terme de ces négociations et au plus tard, deux mois après leur ouverture, l'accord n'est pas intervenu entre les parties, chacune d'elles peut saisir une instance d'arbitrage qui, dans un délai d'un mois, statue définitivement sur les mesures à prendre en faveur des travailleurs.

M. PETRE a déclaré que cette procédure d'arbitrage prévue dans la directive, vise en fait à garantir une participation des travailleurs à la recherche de solutions aux problèmes auxquels l'entreprise est confrontée.

LE DIALOGUE SUR L'ENERGIE

de Luigi NOE
Membre du Sénat italien,
Démocratie Chrétienne

Depuis la fin de décembre 1974, les travaux de l'Agence Internationale de l'énergie, créée à Paris dans le cadre de l'O.C.D.E., ont pris un rythme accéléré, surtout après les résultats de la rencontre entre les présidents Giscard d'Estaing et Ford à la Martinique. A cet égard, il convient d'attirer particulièrement l'attention sur l'importance et l'urgence que revêt, parmi les objectifs de l'Agence, la préparation du dialogue entre pays consommateurs et pays producteurs de pétrole. Il est évident que presque tous les travaux entrepris par l'Agence Internationale de l'énergie, sinon tous, revêtent un intérêt particulier pour le Marché Commun, au sens de l'article 116 du Traité de Rome. Il s'ensuit que, dans le cadre de l'AIE, seules pourront être arrêtées les mesures conformes aux décisions prises au niveau communautaire. Pour toute autre question revêtant un intérêt particulier pour le Marché commun, il est indispensable que les Etats membres participant aux travaux de l'AIE, adoptent d'abord une attitude uniforme, conformément à l'article 116 précité.

En ce qui concerne les questions traitées par l'Agence Internationale de l'énergie à propos desquelles n'est pas encore intervenue une décision communautaire définitive, la Commission devra, conformément à l'article 116, soumettre au Conseil des propositions relatives à la portée et à la mise en oeuvre des actions communes envisagées par le même article. La plus urgente de ces questions est - comme cela a déjà été précisé - celle de la préparation du dialogue entre les pays consommateurs et les pays producteurs. Outre les questions concernant l'organisation du dialogue, il conviendra de s'occuper des problèmes pour lesquels des progrès satisfaisants devront être réalisés avant l'ouverture du dialogue avec les pays producteurs, à savoir : la mise au point de programmes communs destinés à économiser l'énergie et le développement accéléré de nouvelles ressources énergétiques. De même, le problème d'une plus grande coordination devra être résolu grâce aux efforts conjoints de tous les participants, y compris la Communauté européenne. L'objectif principal est de faire en sorte que toutes les parties intéressées soient mieux informées des préoccupations de chacun et que soient établies des relations harmonieuses entre les pays consommateurs et les pays producteurs, afin de promouvoir le développement de l'économie mondiale sur des bases saines. Cet objectif ne peut être réalisé que grâce à un dialogue permanent, dont le point de départ sera la conférence elle-même. Certains problèmes spécifiques, parmi lesquels ceux du prix de l'approvisionnement en pétrole, figurent parmi les principaux problèmes qui devront être examinés dans le cadre de ce dialogue. Il est absolument nécessaire, bien que particulièrement difficile, de parvenir à un accord concernant le prix minimum qui devra être garanti à l'avenir aux nouvelles sources d'énergie destinées à remplacer le pétrole. Cela est nécessaire surtout en raison du degré différent de dépendance des différents pays dans ce domaine, mais aussi, absolument indispensable si l'on veut attirer les investissements permettant le développement de nouvelles technologies.

La Commission "Intégration Européenne" de l'UEJDC, réunie à Luxembourg le 26 avril 1975, a examiné la situation politique européenne et les possibilités d'évolution vers une Union européenne.

Les jeunes démocrates-chrétiens

- ont noté avec intérêt les résultats positifs auxquels sont parvenus le Sommet de Paris des 9 et 10 décembre 1974 et le Conseil européen réuni à Dublin les 10 et 11 mars 1975,
- ont examiné attentivement l'évolution institutionnelle décidée à Paris et expérimentée à Dublin, ainsi que les résultats que l'on peut en attendre pour la poursuite de la construction européenne,
- insistent sur la vigilance qui devra être observée afin d'éviter que cette institutionnalisation des Sommets ne conduise à une aggravation du caractère intergouvernemental de la coopération européenne,
- jugent néanmoins positif le fait que les chefs de gouvernement ont commencé, à la réunion de Dublin, à se plier aux procédures communautaires en se réunissant "au sein du Conseil",
- estiment que le Conseil européen peut devenir une instance de décision efficace et dynamique, à condition que cette évolution soit poursuivie et élargie. Les chefs de gouvernement, réunis trois fois par an au sein du Conseil permettront à la volonté politique de s'exprimer plus largement s'ils acceptent encore plus nettement les contraintes de l'intégration communautaire, c'est-à-dire en respectant pleinement le rôle de proposition de la Commission, en développant les pouvoirs du Parlement européen et en revenant aux procédures de vote prévues par les Traités,
- insistent sur la nécessité d'intégrer la coopération politique elle-même dans le cadre communautaire,
- estiment qu'une telle évolution, complétée par l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct en 1978 et par un accroissement important de ses pouvoirs législatifs, devrait permettre de réunir les conditions nécessaires à la mise en place de l'Union européenne en 1980.

La Commission "Intégration européenne" de l'UEJDC, réunie le 26 avril 1975 à Luxembourg,

- se félicite de la présentation par la Commission au Conseil des Ministres, le 7 mars dernier, de la proposition modifiée portant création d'un "Forum européen de la Jeunesse";
- se félicite de ce que la Commission a reconnu, comme le Parlement l'avait demandé, la nécessité de donner un pouvoir consultatif au Forum, ainsi qu'un droit d'adresser de sa propre initiative des avis aux institutions européennes sur tous les problèmes intéressant les jeunes;
- constate avec satisfaction que les pouvoirs consultatifs du Forum permettront aux différents courants qui animent la jeunesse de s'exprimer;
- exige que le Conseil des Ministres prenne rapidement une décision qui respectera chacun des principes énoncés dans cette proposition;
- rappelle, à ce propos que l'inscription au budget des Communautés pour 1975 d'un crédit de 100.000 unités de compte devrait obliger le Conseil à permettre la mise en place du Forum dès cette année;
- espère que l'existence de ce Forum conduira à une plus grande prise de conscience par les jeunes de la nécessité de s'organiser au niveau européen, et souhaite qu'il soit associé à la gestion d'un Fonds européen de la Jeunesse, conçu comme un instrument essentiel pour réaliser des objectifs,
- espère, en outre, que le Forum jouera le rôle nécessaire de coordination entre les institutions communautaires et les mouvements de jeunes.

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Le 21 avril s'est déroulée à Strasbourg la session constitutive de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Ont été élus présidents de cinq commissions, les parlementaires démocrates-chrétiens suivants :

- Commission politique : G. VEDOVATO
- Commission culturelle : F. KARASEK
- Commission juridique : G. MARGUE
- Commission des budgets : S. ALBER
- Commission de l'agriculture : A. DEQUAE

Les sénateurs H. LEYNEN et A. PECORARO ont été élus vice-présidents de l'Assemblée.

F. AMREHN a été confirmé dans ses fonctions de président du Groupe démocrate-chrétien.

Dossier

LES DEMOCRATES-CHRETIENS POUR LE PROGRES SOCIAL DANS UNE EUROPE UNIE

de Hans A. LÜCKER

La politique sociale revêt aujourd'hui une importance particulière. Presque toutes les décisions politiques ont des incidences sociales. Une démocratie, ce n'est pas seulement des institutions; bien plus que cela, elle doit, dans l'intérêt d'une "société ouverte", éliminer toutes les barrières matérielles et sociales qui s'opposent à la pleine participation du citoyen à la vie de l'Etat. Les démocrates-chrétiens européens sont fiers d'être des précurseurs passionnés dans ce domaine.

Déjà bien avant la création du Marché commun, ils ont défini leurs propres principes d'une politique économique et sociale européenne et ont donné comme base à l'idée socio-chrétienne, la priorité de l'homme sur l'économie. Les démocrates-chrétiens ont demandé aux Etats européens d'harmoniser leurs politiques afin de pouvoir garantir aux citoyens européens la justice et l'égalité des chances. Ils se sont opposés catégoriquement à toute oppression de l'homme et ont réclamé des structures économiques permettant à l'individu de mener une existence plus humaine. En 1950, à Sorrente, les partis chrétiens européens se sont prononcés en faveur de la liberté de circulation des travailleurs, de l'harmonisation des salaires sur la base de contrats collectifs européens, du plein emploi et de la couverture totale du risque de chômage.

Par la suite, ces revendications fondamentales ont été complétées par les démocrates-chrétiens. En 1958, à Vienne, l'Union Européenne Démocrate Chrétienne a préconisé la création d'une structure socio-économique dynamique, fondée sur la libre initiative permettant à toutes les couches de la population de participer au processus de production - grâce, à la fois, à la cogestion et à la formation des capitaux d'entreprises.

Dans le cadre de la Communauté européenne, également, les démocrates chrétiens européens ont été les premiers à exposer leurs conceptions sur l'avenir d'une société en pleine mutation. Ils sont les pionniers de la création d'une Europe véritablement sociale. Ce sont les démocrates-chrétiens qui ont présenté, et fermement défendus, d'abord à l'Assemblée commune de la CECA, puis au Parlement européen, les premiers rapports couvrant tous les secteurs de la politique sociale. Ils estimaient que la politique sociale était prisonnière de systèmes et de lois qu'il convenait d'harmoniser au niveau européen et qu'il fallait intégrer à d'autres politiques (notamment, la politique économique et régionale). Les objectifs d'une politique sociale étaient, pour

eux, sans équivoque : plein emploi et amélioration de l'emploi, plus grande justice sociale, meilleure qualité de la vie et égalité des chances, permettant de progresser dans l'équilibre et d'assurer une juste distribution des biens.

Le "programme d'action sociale", auquel le groupe démocrate-chrétien a donné son accord de principe dans le rapport, présenté par l'un de ses membres, Monsieur Girardin, ne représente qu'un premier pas sur la voie d'une politique sociale communautaire et, par conséquent, sur la voie d'une dimension plus humaine de la Communauté.

Les démocrates-chrétiens ont participé de manière décisive à la réalisation du statut de la société anonyme européenne en présentant le rapport Brugger. Ce statut garantit aux travailleurs une représentation efficace à trois niveaux dans les entreprises de la Communauté : grâce à la représentation paritaire des intérêts des actionnaires et des travailleurs au sein du conseil de surveillance, à la création d'un organe spécifique des travailleurs, le comité européen d'entreprise, et à une participation des travailleurs au capital productif de la société rendue possible par l'émission d'actions.

Au cours de la session d'avril du Parlement européen, a été approuvé le rapport du délégué démocrate-chrétien De Keersmaeker, sur les garanties en cas de fusions de sociétés. Ce rapport contient des règles destinées à protéger les intérêts des travailleurs et leur participation au processus décisionnel en matière de fusions, lorsque les relations entre sociétés et travailleurs sont susceptibles d'évoluer au détriment des travailleurs.

Les démocrates-chrétiens doivent éliminer l'antagonisme qui se fait jour entre le progrès dans un monde qui commence à s'habituer à de nouvelles dimensions et l'aspiration à une plus grande justice pour l'homme. Nous devons assurer la justice et la dignité de l'homme, sans toutefois nier le progrès.

Alcide De Gasperi a déclaré au début de ce siècle : "Amis, ne méprisons pas le socialisme, mais devançons-le en donnant à l'économie un visage social. Dans tous les secteurs, nous pouvons, mieux que les socialistes, combattre l'injustice et lutter contre toute oppression, car nous sommes les adeptes d'une religion fondée sur la justice".

Il y a de cela soixante ans! Cette pensée est toujours d'actualité et nous aide à résoudre nos problèmes.

